

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	21	21

Date de la convocation :	Le 19 janvier 2024
Date de publication électronique :	Le 29 janvier 2024

Séance du 25 janvier 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Corinne TROUVAIN, Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BÉRANGER, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Daniel GAGE, Claude GROS, Christian HEDUY, Grégory HUCHETTE, Daniel LARONZE, Jean-Pierre LEBOEUF, Thomas LESUEUR, Arnaud LUISIN, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Éric ROUGEAUX et Didier RUMEAU.

Absents représentés : Khristine FOYART représentée par Éric FOURDRINIER, Nadine SANTUNE représentée par Arnaud LUISIN, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI représenté par Thomas LESUEUR, Hervé LE DROUMAGUET représenté par Patrick BOUCHER.

Absents non représentés : Messieurs, Alain DENNEL, Jean-Pierre DESMOULINS, Alain FOURNIER, Jean-Pierre HAUDRCHY, Claude LEBON, Florent MAZIÈRES, Jackie TASSIN.

Suppléant présent sans voix délibérative : Gérard DELANEF

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne.

Objet : Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les réseaux d'électrification, d'éclairage public et de communications électroniques – 2024MOE4

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2122-21 6° qui prévoient que le Conseil Syndical est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Président applique les décisions du Conseil Syndical et exécute les marchés sous son contrôle,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 16 janvier 2024,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical :

AUTORISE le Président à signer les marchés publics suivants avec les entreprises retenues :

Lot n°1 – Zone Nord	AREA SARL 1 rue des Fondateurs – ZAC des Entrepôts 02200 SOISSONS
Lot n°2 – Zone Centre	SECT-VRD 160 rue des Prés Miny - MORU 60700 PONTPOINT
Lot n°3 – Zone Sud	SARL BE2M RÉSEAUX Espace INOVIA 1435 boulevard de Cambronne 60400 NOYON

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 060-200069292-20240125-202401-DE



N°2024-01

PRECISE que le présent marché public prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande monoattributaire passé par un pouvoir adjudicateur, avec montant maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique.

AUTORISE le Président pour la durée de l'accord-cadre à signer toutes pièces relatives à l'exécution du marché.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA